



Résultat de l'Offre Contractuelle de Rachat d'Actions portant sur 1 000 000 actions Richel Serres de France en vue de la réduction de son capital social

Richel Serres de France (FR0000078875 – ALRIC) annonce le résultat de l'offre contractuelle de rachat d'actions Richel Serres de France ouverte du 6 février au 27 février 2012.

Rappel des conditions générales de l'Offre

L'offre contractuelle de rachat d'actions Richel Serres de France auprès de ses actionnaires portait sur un montant global de 8,5 millions d'euros pour un nombre maximal de 1.000.000 actions au prix unitaire, arrêté par son Conseil d'administration, de 8,50 euros.

Rappel des motifs et circonstances de l'opération

La cession de Marchegay, effective depuis le 20 octobre 2011, a été réalisée au prix de 21 millions d'euros, dont 19 millions d'euros payés comptant. Au plan stratégique, cette opération conduit à un recentrage des activités du Groupe autour de son métier historique de concepteur et fabricant de serres de production.

Compte tenu de ce produit de cession, et en l'absence de perspectives de croissance externe, Richel Serres de France disposait d'un excès de ressources financières par rapport aux besoins de financement anticipés et a jugé opportun d'offrir aux actionnaires qui le souhaitaient une opportunité de liquidité.

Résultat de l'offre

Le nombre d'actions Richel Serres de France présentées s'est élevé à 701.588. Le Conseil d'administration de Richel Serres de France s'est réuni ce jour afin de constater une réduction des capitaux propres pour un montant d'environ 6 M€, et l'annulation des 701.588 actions apportées à l'offre.

Les actionnaires ayant souhaité conserver leurs titres bénéficieront quant à eux d'un effet relatif de 16,2% dès annulation des actions apportées.

Le montant correspondant, soit 8,50 euros par action apportée, sera versé par *NYSE-Euronext* Paris aux intermédiaires financiers le 8 mars 2012.

Répartition du capital

Le capital social de Richel Serres de France sera désormais composé de 4.333.412 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro par action, et se répartira au 5 mars 2012 de la manière suivante :

Répartition du capital	Post-Opération En % du capital	Pré-Opération En % du capital
Financière RICHEL ^(*)	91,86 %	79,06 %
Auto-détention	1,41 %	1,22 %
Flottant	6,73 %	19,72 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %

^(*) Financière RICHEL est une société par actions simplifiée contrôlée par la famille RICHEL.

Le Crédit du Nord a agi en tant que conseil de la société pour la mise en œuvre de l'opération.

Richel Serres de France est le leader européen dans la conception et la fabrication de serres et d'équipements de serres à destination de l'horticulture, des cultures maraîchères et fruitières. Il commercialise ses produits dans plus de 70 pays. Richel Serres de France est coté en continu sur le Marché Alternext ([code Isin FR0000078875](#)).

Contact : Laurent Gorra – Tel. 04 90 95 14 68 – laurent.gorra@richel.fr

Dernier communiqué financier publié : 6/02/12 : « Chiffre d'Affaires 2011/12 : l'activité évolue dans un contexte difficile »